



Mai 2021

Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2020

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats.....	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultat de souscription.....	14
A.3. Résultat des investissements	16
A.4. Résultat des autres activités	18
A.5. Autres informations	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	26
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.4. Contrôle interne.....	34
B.5. Fonction d'audit interne.....	37
B.6. Fonction actuarielle.....	38
B.7. Sous-traitance	39
B.8. Autres informations	40
C. Profil de risque	41
C.1. Risque de souscription	41
C.2. Risque de Marché.....	47
C.3. Risque de Contrepartie	52
C.4. Risque de liquidité.....	53
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques.....	55
C.7. Autres informations	56
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	57
D.1. Actifs.....	58
D.2. Provisions techniques	61
D.3. Autres passifs	65
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	67
D.5. Autres informations	67
E. Gestion du capital	68
E.1. Fonds propres	68
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	70
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 75	75
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	75
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	75
E.6. Autres informations	75

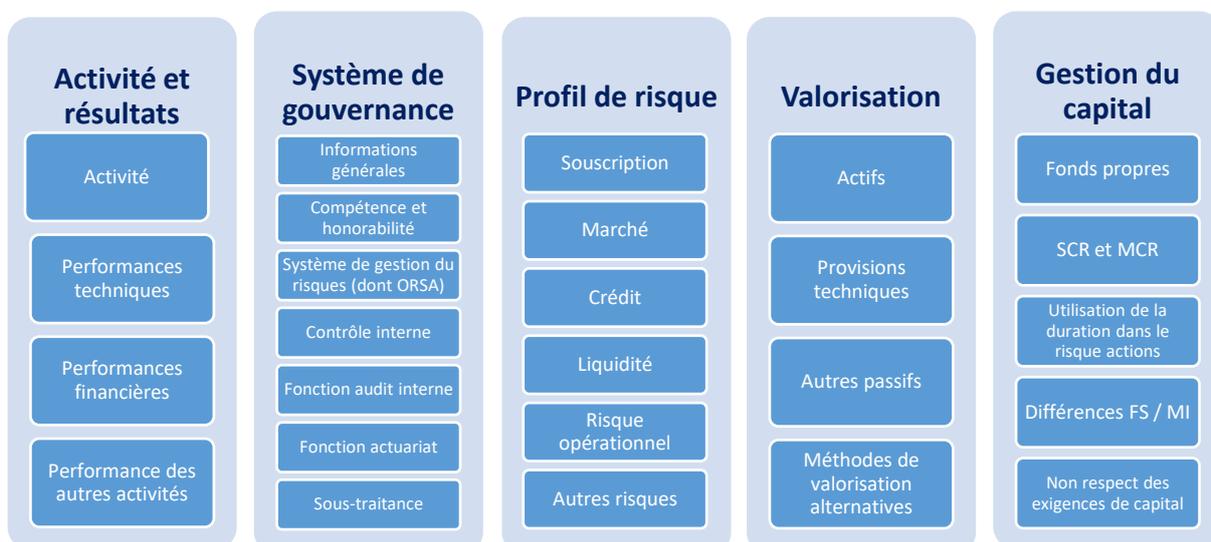
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les Actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie et Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam. Le Groupe a depuis 2019 une activité de courtage exercée par les filiales AssurOne et Twinséo.

Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2020 consistent en la fusion par voie d'absorption de la société Utwin (filiale à 100% de Twinséo) par la société Twinséo et l'entrée d'actionnaires minoritaires au capital de Twinséo pour 10,25%.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Vie
- une famille de produits de prévoyance Non-Vie
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 79,9 % du total des provisions techniques d'assurance du Groupe (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le Chiffre d'Affaires total de l'activité Assurance atteint 511,2 M€, en diminution de 2% par rapport à l'an dernier, par suite du recul de l'encaissement sur les produits d'épargne à versements libres (conformément à l'orientation stratégique du groupe) et du recul du chiffre d'affaires du produit d'assurance de prêt ADP April qui n'est plus commercialisé, et non compensé par la nouvelle offre Emprunteur avec Utwin. Ce recul masque la progression des produits Frais de soins Partenaires, et dans une moindre mesure, des produits Hospitalisation Partenaires et des produits dépendance.

En 2020, l'encours des placements en valeur nette comptable a très légèrement diminué (-0,2%). La répartition entre les différentes classes d'actifs est demeurée stable. Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. Les produits financiers courants reculent sous l'effet conjugué de la baisse des revenus obligataires (environnement de taux bas depuis plusieurs années) et de la diminution des dividendes enregistrés sur le portefeuille d'actions (effet de la crise sanitaire). Le montant des plus-values réalisées sur les portefeuilles d'actions est demeuré stable par rapport à l'année passée.

Enfin, les frais nets de l'activité Assurance sont en baisse de 5,6% par rapport à 2019.

La crise sanitaire, les confinements associés et les turbulences économiques et financières sont intervenus à un moment où le Groupe non seulement voyait sa surface financière confortée (taille des fonds propres et des réserves, ratios de solvabilité satisfaisants, notations confirmées), mais était déjà bien engagé dans sa transformation : amélioration des fondamentaux techniques de l'assurance, rationalisation de l'activité à l'international, déploiement des canaux alternatifs de distribution, diversification vers le courtage, digitalisation progressive des process et engagement de tous les collaborateurs du Groupe.

La performance du réseau salarié lors des périodes d'activité a permis d'amortir, sans l'effacer, le choc engendré par son inactivité forcée pendant un tiers de l'année tandis que l'activité d'assurance issue des partenariats existants a pu globalement se poursuivre.

Ces chocs, sans pour autant en amoindrir les conséquences éventuelles à plus long terme, ont ainsi pu être dans l'ensemble plutôt bien absorbés sur l'année 2020.

Au-delà de 2020, les orientations 2021 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en œuvre : s'assurer d'un mix produit résolument tourné vers la prévoyance et les produits en primes périodiques ; renforcer la productivité du réseau salarié et accroître son effectif ; rééquilibrer les nouvelles offres santé Partenaires ; lancer en 2021 de nouveaux partenariats retardés en 2020 et animer les partenariats existants ; suivre les dérives de sinistralité éventuelles liées aux dommages collatéraux de la crise sanitaire (retards de soins, effets des risques économiques sur le maintien du portefeuille, fragilité économique des clients TNS) ; analyser des projets de croissance externe.

2021 est l'année de lancement du septième Plan stratégique d'Entreprise (PE7). Ce PE7 sera un plan Groupe qui embarquera tous les métiers de Prévoir. Il visera à poser les bases du nouveau visage de Prévoir tout en maintenant sa volonté d'indépendance, de solidité financière et de pérennité dans l'intérêt conjoint de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'Administration n'a pas évolué au cours de l'année 2020.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité Groupe qui a été mis en place en 2019 à la suite de l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO (UTWIN). Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du Groupe et associe les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Le risque de marché demeure largement prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 86% de la somme de l'ensemble des risques. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 3,1%. On note une progression importante de la valeur du parc immobilier suite à la mise à jour des valeurs d'expertise. La qualité du patrimoine immobilier et sa localisation dans les beaux quartiers de Paris lui ont permis de poursuivre sa progression en dépit de la crise sanitaire. Après la crise du mois de mars (chute des marchés actions et écartement des spreads en particulier), les portefeuilles actions et obligataires ont bien rebondi : le niveau des plus-values latentes actions est en légère augmentation par rapport à fin 2019 (+2,4%) et pour les obligations, la nouvelle baisse des taux observée en 2020 a également contribué à soutenir le niveau des valeurs de réalisation.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 9% du SCR.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 consiste, dans une première étape, à agréger les comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation et des opérations intra groupe, puis, dans une seconde étape, à appliquer les principes de valorisation de la norme Solvabilité 2 aux différents postes du bilan. Le bilan prudentiel ne peut donc pas être comparé aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Ils concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques de

Prévoir-Vie, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 657 M€ en 2019 à 5 777 M€ en 2020. Les provisions techniques Vie évaluées selon les normes solvabilité 2 augmentent de 3,96 % entre 2020 et 2019, passant de 3 990 M€ à 4 147 M€. L'évolution s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse du stock de plus-values latentes. De même, la marge de risque vie augmente en raison de l'évolution à la hausse du SCR de souscription et de la baisse du taux d'actualisation. Les provisions techniques non-vie s'élèvent à 29,46 M€ et sont stables sur l'exercice. En effet, la baisse du Best Estimate a été compensée par l'évolution de la marge de risque non-vie.

Au final, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en progression : 1 536,5 M€ à fin 2020 contre 1 487,8 M€ en 2019.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et de la filiale située hors espace européen (cf. E.1.2.). Ces fonds propres s'élèvent à 1 459 M€ à fin 2020 (+3,8%).

Le SCR de marché brut progresse de 6,3% en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul (-24%) alors que le SCR de souscription santé progresse de 19%. Pour l'entité d'assurance-vie, et en dépit d'une hausse des plus-values latentes sur l'année 2020, la capacité d'absorption par les provisions techniques des chocs réalisés est en baisse (-9%). La baisse des taux d'intérêts dégrade le niveau de la production financière dans les projections réalisées pour le calcul du Best Estimate et le montant des participations aux bénéfices distribuées dans le Best Estimate est en conséquence réduit. Aussi, la capacité d'absorption par les provisions dans le cadre des chocs réalisés pour le calcul du SCR diminue. Cet effet est accentué par la hausse de la volatilité observée à fin 2020 sur les scénarios projetés. Au final le SCR net d'absorption par les provisions techniques et les impôts différés s'élève à 551,9 M€ en hausse de 15,4%.

En 2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 264%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 248%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2019 s'élevait à 294% (276% hors PPB admissible).

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie ;
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2020

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2020 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR

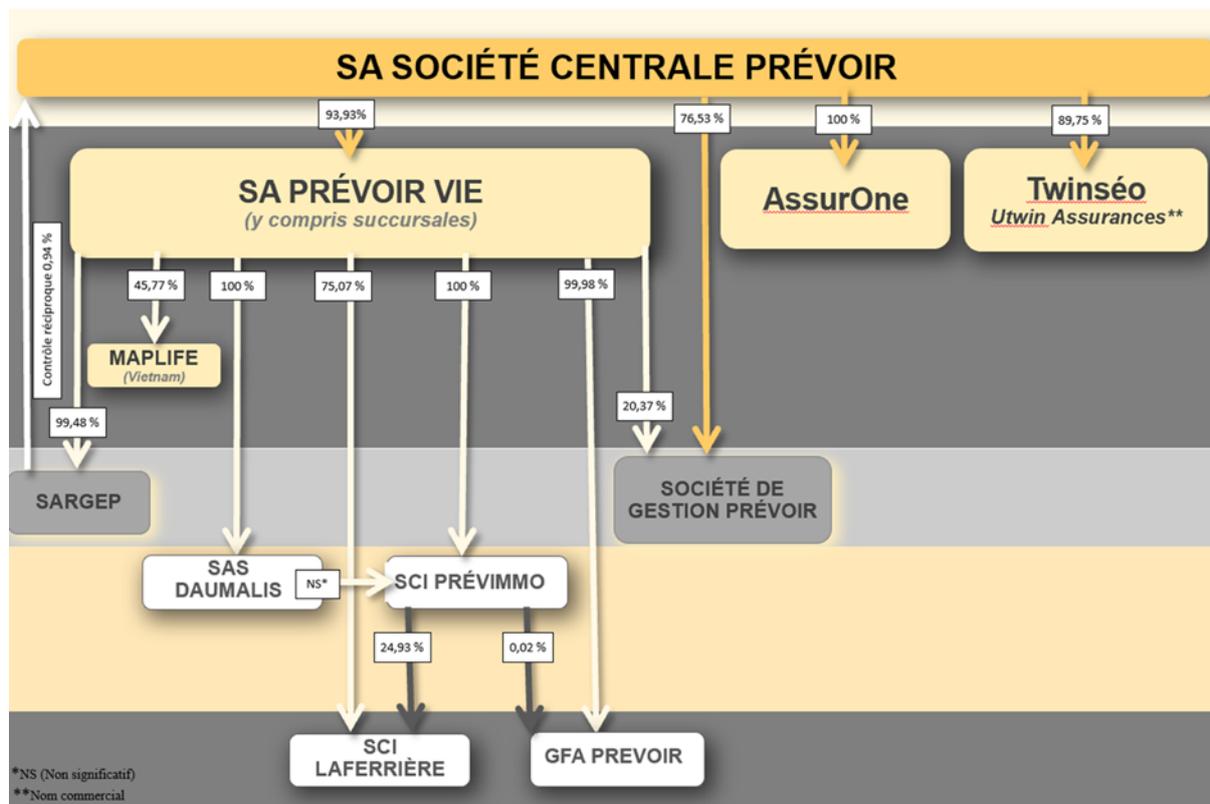


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2020 consistent en la fusion par voie d'absorption de la société Utwin (filiale à 100% de Twinséo) par la société Twinséo et l'entrée d'actionnaires minoritaires au capital de Twinséo pour 10,25%.

A.1.4. Filiales de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2020, la Société Centrale Prévoir détient directement ou indirectement des participations dans les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA PRÉVOIR VIE	Assurance	93,93%
SOCIÉTÉ DE GESTION PRÉVOIR	Gestion d'actifs	96,9%
SCI LAFERRIERE	Immobilier	100,0%
SCI PREVIMMO	Immobilier	100,0%
SAS DAUMALIS	Immobilier	100,0%
SARGEP	Gestion d'actifs	99,5%
PREVOIR VIETNAM	Assurance	45,8%
GFA PREVOIR	Autres	100,0%
ASSURONE	Courtage	100,0%
TWINSEO	Courtage	89,8%

Table 2 : Filiales significatives

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

En France¹, à fin 2020, le Groupe est agréé pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accident
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe s'appuie sur un portefeuille « réseau de salariés » et sur une activité "Partenaires" avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 21,8 % du chiffre d'affaires total de Prévoir-Vie en 2020, en hausse de +2,2 pt par rapport à 2019.

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, de capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Ces familles de produits, toutes générations de taux confondus, représente 16,7% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports depuis fin 2016 ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

Cette famille représente 79,9% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Le portefeuille du Groupe comprend également :

- des rentes viagères et certaines en cours de service ;
- des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
- des provisions pour des contrats en instance de règlement.

Le tableau ci-après détaille les encours entre engagements vie et non vie sur les deux derniers exercices.

En milliers d'euros	Encours (*) 2020	Encours (*) 2019	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 964 725	2 981 382	-16 657	-0,56%
Dont contrat à primes uniques	1 579 234	1 617 815	-38 581	-2,38%
Dont contrats à primes périodiques	1 385 491	1 363 567	21 923	1,61%
Supports en Unités des Comptes	17 768	9 580	8 188	85,48%
Prévoyance	421 203	424 452	-3 249	-0,77%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	124 118	135 308	-11 190	-8,27%
Total Vie	3 527 814	3 550 722	-22 908	-0,65%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	39 732	32 874	6 859	20,86%
Provision mathématique des rentes	16 485	16 513	-28	-0,17%
Provision pour risque croissant	144 734	139 242	5 492	3,94%
Autres provisions d'assurance non vie	1 854	1 294	560	43,25%
Total Non Vie	202 805	189 923	12 882	6,78%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 730 619	3 740 645	-10 025	-0,27%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR

Table 3 : Mouvements de portefeuille

La diminution de 22,9 M€ (-0,65%) en 2020 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient des contrats d'épargne à versements libres. La collecte nette des contrats d'épargne à versements libres a reculé de 56,4 M€ suite au ralentissement des versements. Ce recul a été légèrement compensé par le service des intérêts et participations aux bénéficiaires distribués (+17 M€ nets de taxes sociales et prélèvements sur encours). La collecte nette sur les contrats d'épargne à primes périodiques a aussi reculé, d'une part, suite à la crise sanitaire (baisse du chiffre d'affaires issu des nouveaux contrats) et d'autre part, suite au vieillissement du portefeuille (hausse des sorties par échéance), conduisant à une dotation moins forte des provisions en 2020 (+ 21 923 k€ vs + 30 120 K€ en 2019). Enfin, l'encours des produits de prévoyance continue à décroître par les sorties naturelles des portefeuilles les plus anciens (produits de type mixte et premières générations de vies entières).

Enfin, les provisions techniques non vie progressent de +12,9 M€ (+6,78%). Cette progression provient de la hausse des provisions pour sinistres à payer de +6,9 M€, expliquée par la hausse des prestations incapacité, notamment pour la clientèle PRO, et par la sur-sinistralité constatée sur les nouveaux partenariats santé et enfin par la contribution exceptionnelle liée au Covid (provisionnée conformément aux recommandations en provision pour sinistre à payer). Cette progression provient aussi de la hausse des provisions pour risques croissants, en particulier celles du risque dépendance.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 511,2 M€ (dont 380,2 M€ au titre des engagements Vie et 131 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

En milliers d'euros	Primes acquises 2020	Poids	Nature de l'engagement
1 - Assurance des frais médicaux	32 713	6,40%	Non Vie
2 - Assurance de protection du revenu	63 265	12,38%	Non Vie
29 - Assurance maladie	32 985	6,45%	Non Vie
30 - Assurance avec participation aux bénéfécies	311 588	60,95%	Vie
31 - Assurance indexée et en unités de compte	5 795	1,13%	Vie
32- Autres	58 999	11,54%	Vie
33 - Rentes	0	0,00%	Non Vie
35 - Réassurance maladie	2 051	0,40%	Non Vie
36 - Réassurance vie	3 789	0,74%	Vie
Total	511 185	100,00%	

* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes de la filiale d'assurance au Vietnam qui n'est pas traitée en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figure toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

Table 4 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

Le chiffre d'affaires Vie (Lignes d'activité Lob 30, Lob 31, Lob 32 et Lob 36) est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéfécies » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéfécies réglementaire. En 2020, les produits ne recevant pas de participation aux bénéfécies, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéfécies réglementaire, sont désormais classés en Lob 32 (et non plus en Lob 30). Il s'agit des produits de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie de Prévoir-Vie est néanmoins toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie (Lob 30, Lob 31, Lob 32 et Lob 36) passe de 404,8 M€ en 2019 à 380,2 M€ en 2020. Cette baisse de 6% provient essentiellement du recul du chiffre d'affaires des contrats d'épargne à versements libres (-15 M€), conformément à l'orientation stratégique du Groupe. Elle est renforcée par le recul du chiffre d'affaires du produit d'assurance de prêt ADP April (-8,5 M€) qui n'est plus commercialisé, et non compensé par la nouvelle offre Emprunteur avec Utwin.

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi deux produits de type assurance de prêt) ;

- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- et une ligne d'activité de réassurance maladie (Lob 35). Depuis 2017, le Groupe réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

Le chiffre d'affaires Non Vie progresse de 14,9 M€ par rapport à 2019 (+12,8%). Cette progression est liée essentiellement aux produits Frais de soins Partenaires (+13 M€), et dans une moindre mesure, aux produits Hospitalisation Partenaires et aux produits dépendance.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

La crise sanitaire, les confinements associés et les turbulences économiques et financières sont intervenus à un moment où le Groupe non seulement voyait sa surface financière confortée (taille des fonds propres et des réserves, ratios de solvabilité satisfaisants, notations confirmées), mais était déjà bien engagé dans sa transformation : amélioration des fondamentaux techniques de l'assurance, rationalisation de l'activité à l'international, déploiement des canaux alternatifs de distribution, diversification vers le courtage, digitalisation progressive des process et engagement de tous les collaborateurs du Groupe.

La performance du réseau salarié lors des périodes d'activité a permis d'amortir, sans l'effacer, le choc engendré par son inactivité forcée pendant un tiers de l'année tandis que l'activité d'assurance issue des partenariats existants a pu globalement se poursuivre.

Ces chocs, sans pour autant en amoindrir les conséquences éventuelles à plus long terme, ont ainsi pu être dans l'ensemble plutôt bien absorbés sur l'année 2020.

Au-delà de 2020, les orientations 2021 s'inscrivent dans la poursuite de celles déjà mises en œuvre : s'assurer d'un mix produit résolument tourné vers la prévoyance et les produits en primes périodiques ; renforcer la productivité du réseau salarié et accroître son effectif ; rééquilibrer les nouvelles offres santé Partenaires ; lancer en 2021 de nouveaux partenariats retardés en 2020 et animer les partenariats existants ; suivre les dérives de sinistralité éventuelles liées aux dommages collatéraux de la crise sanitaire (retards de soins, effets des risques économiques sur le maintien du portefeuille, fragilité économique des clients TNS) ; analyser des projets de croissance externe.

2021 est l'année de lancement du septième Plan stratégique d'Entreprise (PE7). Ce PE7 sera un plan Groupe qui embarquera tous les métiers de Prévoir. Il visera à poser les bases du nouveau visage de Prévoir tout en maintenant sa volonté d'indépendance, de solidité financière et de pérennité dans l'intérêt conjoint de ses clients, de ses salariés et de ses actionnaires.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2020, le Groupe emploie 1 705 salariés en France et 215 à l'international.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

	2020	2019	Variation 2020-2019
En milliers d'euros	Vie et non Vie	Vie et non Vie	en montant
Primes	511 056	521 307	-10 251
Prestations (hors frais par destination)	-390 875	-383 955	-6 921
Charges des provisions techniques	60 807	36 552	24 255
Ajustement ACAV	-49	-18	-31
Solde de réassurance	-29 639	-14 863	-14 776
Frais nets	-174 806	-185 232	10 426
Solde technique	-23 507	-26 209	2 702

Table 5 : Evolution de la performance de souscription

Le solde technique de la société d'assurance s'améliore de 2,7 M€, en hausse de 10,3% par rapport à 2019.

Cette évolution s'explique par :

- un recul des frais nets de 10 M€ qui compense le recul du solde de souscription,
- un recul des primes (10,3 M€), une augmentation de la charge de prestations (6,9 M€) et une augmentation de la reprise de provisions (24,3 M€) provenant notamment des échéances sur les anciens portefeuilles de type mixte et en particulier de la diminution des versements libres sur les portefeuilles épargne.
- une augmentation du solde de réassurance en faveur du réassureur de 14,8 M€, essentiellement en Non Vie. La hausse du solde de réassurance non vie est essentiellement liée à l'augmentation des primes cédées en frais de soins (produits issus des partenariats) et au recul de la charge de provisions cédées sur le produit ADP (suite à l'arrêt de la commercialisation) et sur les produits dépendance (pour lesquels une dotation exceptionnelle aux provisions avait été réalisée en 2019 suite à la baisse du taux d'actualisation des provisions pour risques croissants).

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

En milliers d'euros	Primes cédées	Charge de prestations cédées	Charge de provisions cédées	Commissions et participations	Solde de réassurance de	Nature de l'engagement
Lob 30	219	111	-343	-68	519	Vie
Lob 32	37 311	8 713	-472	13 831	15 239	Vie
Lob 1	8 061	8 738	-	1 264	-1 941	Non Vie
Lob 2	23 967	3 805	4 004	7 432	8 727	Non Vie
Lob 29	16 041	3 810	-2 822	6 098	8 955	Non Vie
Lob 33	-	1 859	-	-	-1 859	Non Vie
Total	85 598	27 036	367	28 557	29 639	

En 2020, le solde de cessions en réassurance Vie du Groupe représente 4,1% de son chiffre d'affaires Vie contre 3,6% en 2019. Il progresse de 8,8% par rapport à 2019. Son évolution s'explique par l'arrêt de la commercialisation du produit d'assurance de prêt April pour lequel des provisions sont dotées en début de contrat. L'arrêt de la commercialisation a entraîné une reprise de provisions cédées d'où une augmentation du solde de réassurance en faveur des réassureurs.

Le solde de cessions en réassurance Non Vie de l'entreprise représente 10,6% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 0,3% en 2019. Cette hausse du solde de réassurance non vie est essentiellement liée à l'augmentation des primes cédées en frais de soins (produits issus des partenariats) et au recul de la charge de provisions cédées sur le produit d'assurance de prêt April (suite à l'arrêt de la commercialisation) et sur les produits dépendance (pour lesquels une dotation exceptionnelle aux provisions avait été réalisée en 2019 suite à la baisse du taux d'actualisation des provisions pour risques croissants).

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements du Groupe, en valeur nette comptable, sur l'exercice écoulé (il s'agit là de l'agrégation des postes de placements des différentes entités du Groupe après élimination des titres de participation). Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

<i>Valeur nette comptable en milliers d'euros</i>	2020	2019	Poids 2020
Classe d'actifs			
Obligations	2 467 977	2 491 526	57,0%
Actions (hors UC)	983 504	966 907	22,7%
Actions en représentation des UC	17 776	9 539	0,4%
Immobilier	667 156	667 407	15,4%
Trésorerie	196 377	205 171	4,5%
Total	4 332 789	4 340 550	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 6 : Composition des placements au 31.12.2020

Le montant des placements en valeur nette comptable a très légèrement diminué en 2020 (-0,2%).

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif, même si dans un contexte de taux bas, la part obligataire tend à être réduite au profit des autres classes d'actifs. Prévoir-Vie diversifie donc également ses placements sur des actions et de l'immobilier.

Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions. L'augmentation de la part actions provient d'une réévaluation « mécanique » de la VNC lorsque les plus-values réalisées sont réinvesties dans le cadre d'opérations « achetés/vendus ». Il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession immobilière durant l'exercice.

L'entreprise ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3.2. Résultat des activités de placement

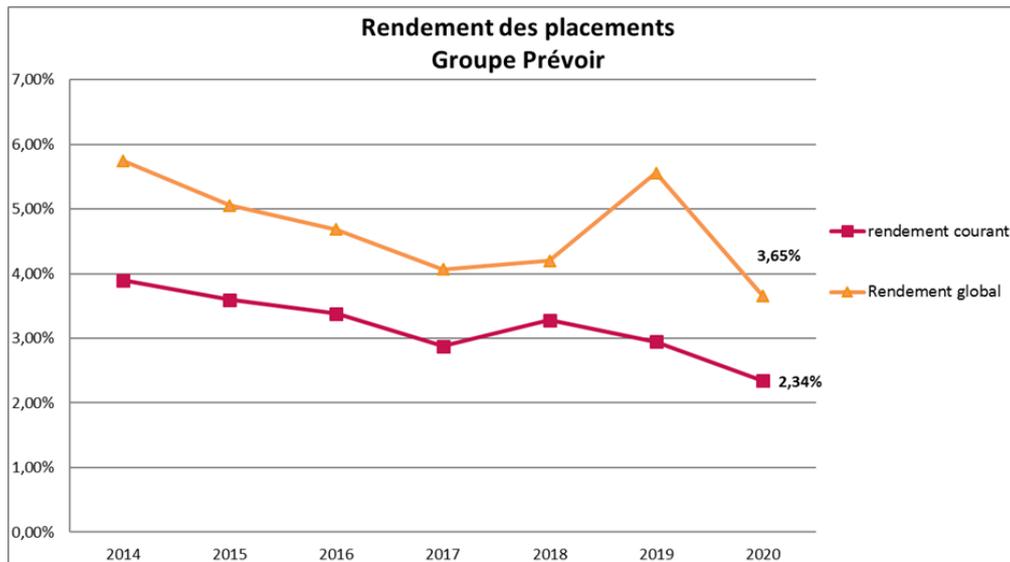


Figure 7 : Résultat des activités de placement au 31.12.2020

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale d'assurance Prévoir-Vie.

Le rendement courant correspond aux revenus des coupons obligataires, aux dividendes des actions, aux loyers des placements immobiliers ainsi qu'aux écarts de change enregistrés sur les placements en devise, nets des charges de gestion des placements. La baisse des revenus courants s'explique principalement par :

- la baisse des revenus obligataires sur le portefeuille de Prévoir-Vie (-10,8 M€) qui subissent l'érosion progressive du rendement du portefeuille obligataire en environnement de taux bas depuis plusieurs années. Cette baisse résulte également d'une volonté de réduire l'exposition au risque de crédit sur certains émetteurs à travers la cession de lignes obligataires. Le rendement comptable moyen de la poche obligataire s'élève toutefois encore à 2,42% en 2020.
- la diminution des dividendes enregistrée sur le portefeuille d'actions qui a surtout pénalisé les revenus de Prévoir-Vie (-5,1M€). Il s'agit là d'un effet direct de la crise sanitaire, les injonctions gouvernementales ont amené certaines sociétés à réduire, voire à supprimer, le versement de dividendes en 2020.
- le recul du dollar (1,23 fin 2020 contre 1,12 fin 2019). Les écarts de change jouent défavorablement (-2,1M€) contre un gain constaté de 2,8M€ l'an passé dans les produits financiers de Prévoir-Vie (le portefeuille de la Société Centrale Prévoir est peu impacté par la variation du dollar).

En revanche, les revenus immobiliers sont en légère hausse en dépit des franchises de loyers accordées à certains locataires TPE commerçantes dans le contexte de crise sanitaire.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées et de la variation de provision pour dépréciation durable sur les portefeuilles actions. Le cumul des plus-values réalisées par Prévoir-Vie et la Société Centrale Prévoir sur les portefeuilles d'actions s'élève à 64,7 M€, soit 1,4 M€ de plus qu'en 2019. En revanche l'an passé, la Société Centrale Prévoir avait également enregistré une forte plus-value liée à la cession d'un immeuble dans le cadre de l'acquisition de AssurOne Group, ce qui explique qu'en 2020 le rendement global soit en repli.

A.4. Résultat des autres activités

A.4.1. Activité de courtage

En 2020, la diversification d'activité offerte au Groupe Prévoir par le courtage, a constitué un réel atout durant la crise sanitaire puisque la baisse d'activité en assurance durant les confinements a pu être compensée par la dynamique commerciale du courtage qui se poursuivait.

La fusion/absorption de la société UTWIN (filiale à 100% de TWINSÉO) par la société TWINSÉO a été effectuée en 2020 pour simplifier la structure du Groupe et des actionnaires minoritaires (fondateurs de l'entité) sont entrés au capital de TWINSÉO pour 10,25%. La société UTWIN n'existe plus mais TWINSÉO distribue sous le nom commercial UTWIN.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits d'exploitation des sociétés AssurOne, et TWINSÉO ainsi que de leur résultat net.

En milliers d'euros	2020	2019	Variation
Produits d'exploitation	54 798	44 526	10 272
Résultat net de l'exercice	-1 474	-236	-1 238

Table 8 : Résultat d'exploitation des activités de courtage

A.4.2. Activité de gestion d'actifs

Dans un contexte de marchés financiers pourtant très difficile, l'année 2020 aura été une bonne année pour la Société de Gestion Prévoir, avec un résultat net dégagé sur l'exercice en hausse de 12,3 % à 3,4 M€.

Malgré la crise sanitaire qui s'est accompagnée d'une crise économique majeure et la violente chute des marchés actions en mars, les produits d'exploitation ont augmenté de 14,3% sur l'exercice. Cette excellente performance a pu être obtenue à la fois par la bonne tenue des Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière (OPCVM) gérés, par l'ampleur de la collecte et la continuité d'activité.

Une progression en termes de collecte extérieure au Groupe a été permise par la nouvelle organisation commerciale, donnant un nouvel élan à la commercialisation des fonds.

Enfin, l'entreprise a démontré sa capacité à s'adapter parfaitement et sans dégradation de service au contexte sanitaire.

Les encours sous gestion en OPCVM ont fortement progressé pour atteindre un plus haut historique à 532 M€, en progression de 39 % sur un an.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration, prise en application de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, la direction générale du Groupe est assumée par le Président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité Groupe qui a été mis en place en 2019 à la suite de l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO (UTWIN). Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du Groupe et associe les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il préside les réunions des Assemblées générales.

Composition du Conseil

La composition du Conseil d'Administration n'a pas évolué au cours de l'année 2020.

Le Conseil compte dix membres : quatre femmes et six hommes ; trois administrateurs indépendants et sept administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 est conforme aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut français des administrateurs.

Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2016

Expiration du mandat : 2022

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Président-Directeur général de :

- Prévoir-Vie

Administrateur de :

- SARGEP
- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- de Société Centrale Prévoir au Conseil de la Société de Gestion Prévoir (SGP)
- de Prévoir-Vie au conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- de Prévoir-Vie au conseil de Lloyd Vie Tunisie

Membre du Comité de surveillance d'AssurOne

Membre du Comité de surveillance de TWINSEO (UTWIN)

Membre du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

.....
Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Président de :

- JPA Entreprise
- JPA International

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Administrateur de :

- Prévoir-Vie

Membre du comité stratégique et Président du Comité d'audit de la société NGE

.....
Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Président de SAS Finca

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Activa Finances

Membre du Comité de surveillance d'AssurOne

.....

Administrateur, Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 2 septembre 1955

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Administrateur de :

- Prévoir-Vie
- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- SARGEP

Président du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

Contrôleur général adjoint au Comité de la Charte (organisme de contrôle de la gestion des associations faisant appel à des dons publics)

.....

Administrateur, Monsieur Stéphane Gaullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 4 janvier 1976

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017

Expiration du mandat : 2023

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Vice-Président Finance et Stratégie EMEA - The Estée Lauder Companies

.....

Administrateur, Madame Maïlis Robert-Ambroix

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Gérant de :

- Numénor Conseil

Administrateur de :

- Prévoir-Vie

Membre du comité de surveillance de TWINSEO (UTWIN)

Administrateur, Monsieur Alban Moreau

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 6 février 1978

Nommé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Directeur relation grands comptes de Société Générale

Administrateur indépendant, Monsieur Luc Morillon

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 novembre 1962

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Administrateur de :

- Foncière Morillon G. Corvol
 - Société de Gestion Prévoir (SGP)
-

Administrateur, Madame Anne Roullier

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 24 février 1969

Nommée par l'AGM du 4 juin 2015

Expiration du mandat : 2021

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Avocat associé fondateur du Cabinet Saint-Ferdinand
Administrateur de la Librairie Galignani

Administrateur, Madame Blandine Surry

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 30 octobre 1976

Nommée par l'AGM du 4 juin 2015

Expiration du mandat : 2021

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2020

Directrice Générale Loop Europe

Mandats d'administrateur de Société Centrale Prévoir exercés au cours de l'exercice 2020

- Prévoir-Vie

- Société de Gestion Prévoir (SGP)

B.1.3. Les comités

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités chargés d'examiner, chacun dans son domaine de compétences, les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration ou son Président, et de rendre compte au conseil des résultats de ses travaux :

- Le Comité stratégique
- Le Comité d'investissement
- Le Comité d'audit
- Le Comité des rémunérations, des carrières et des nominations.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil d'Administration, qui s'assure qu'ils ont l'expérience et l'expertise nécessaires à l'exercice de leur mandat au sein du comité.

Chaque comité dispose d'une charte de fonctionnement qui définit son périmètre, ses missions, et ses règles de fonctionnement.

Comité stratégique

Rôle du comité : Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) : Laurie Maillard (Président), Jean-Baptiste de Labrusse et Maÿlis Robert-Ambroix. Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le Comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Le Comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe : Luc Morillon (Président) et Alban Moreau. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et externe.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8ème directive, le Comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme Comité d'audit pour toutes les sociétés du Groupe (à l'exclusion de la filiale MAP Life au Vietnam qui a son propre comité d'audit et de la Société de Gestion Prévoir). Il couvre notamment la compagnie d'assurance Prévoir Vie y compris les succursales en Pologne et au Portugal.

Enfin, le Comité d'audit prend connaissance du rapport de contrôle interne de la SGP et s'assure de la qualité et du suivi de l'information comptable et financière ainsi que du dispositif de contrôle interne des filiales consolidées.

Composition : Il est composé de quatre administrateurs indépendants : Jacques Potdevin (Président), Emmanuel du Boullay, Laurie Maillard et Laurent Tran Van Lieu.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

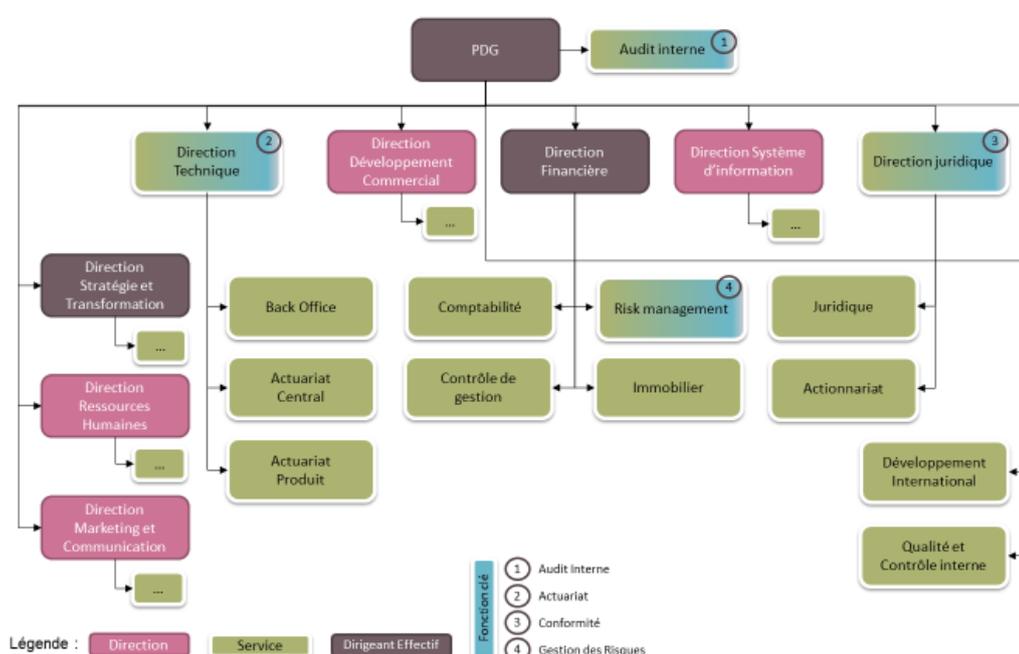
Rôle du comité : Le Comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe : Jean-Baptiste de Labrusse (Président) et Maÿlis Robert-Ambroix.

B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial, direction de la stratégie et de la transformation, direction juridique. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération concerne les personnes du Groupe PREVOIR salariées des entreprises Prévoir-Vie (Siège social et réseau commercial), Société Centrale Prévoir, les succursales au Portugal et en Pologne. La Société de Gestion Prévoir (SGP) est un établissement financier, qui ne relève pas des conventions de l'assurance et qui a sa propre politique en termes de rémunération. La politique de rémunération de la filiale au Vietnam (Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited) relève de son Board. Les politiques de rémunération des filiales AssurOne et Utwin relèvent de leur comité stratégique respectif.

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration. La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir. L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
2. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équité interne ;
3. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- elles doivent être honorables et intègres ("honorabilité").

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'à l'effectif de PREVOIR suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité) ;
- les comités stratégiques d'AssurOne et Utwin

La Société de Gestion Prévoir dispose de sa propre politique de compétences et honorabilité, sous le contrôle de l'AMF.

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées.

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Les comités stratégiques d'AssurOne et d'Utwin, organes de gouvernance de ces entités, nécessitent également une compétence collective spécifique. Leurs membres, représentants de la Société Centrale Prévoir, sont nommés pour répondre à cette compétence : Courtage / Finances / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, PREVOIR met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information -réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne également les dirigeants des sociétés AssurOne et Utwin (Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Délégué). Il est alors directement piloté par le comité des rémunérations, des nominations et des carrières du Groupe.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;

- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et de la Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- préparer et formaliser les travaux du Comité des risques.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'Administration.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d’audit annuel, validé par le Comité d’Audit pour le compte des Conseils d’Administration ;
- évaluer l’adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l’efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l’information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d’informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d’audit interne), à destination des Conseils d’Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d’audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d’un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l’efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l’amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, met en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L’ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s’assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d’audit	Conseil d’Administration
Plan d’audit	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d’audit
Rapport du comité d’audit	1 fois par an	Comité d’audit		Conseil d’Administration

- (1) Il convient d’informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d’informer le **public** en cas d’événement majeur.

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- l'ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques du Groupe est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : le contrôle permanent ;
- 3ème ligne : l'audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit Conseil d'Administration
	Rapport du comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	

Gestion actif – passif	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'Audit, Comité d'Investissement et Conseils d'Administration
Investissements	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'Investissement
Risques opérationnels	Cartographie des risques et plans d'actions prioritaires	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des Risques et Comité d'Audit
	Reporting opérationnel du contrôle interne et de l'audit interne	SQCI et Audit interne	Comité des Risques
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

De plus, le Groupe réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle il analyse les risques extra-financiers auxquels il est exposé et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au Comité d'audit et à la Direction Générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques, la liste des plans d'actions prioritaires, ainsi que le bilan des incidents opérationnels et du plan de contrôle permanent. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint, de la Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

▪ Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général du Groupe.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composantes :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe, des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de Gestion des Risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'Administration
Rapport de Contrôle Interne	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	Comité des risques
Communication en séminaire des CPCI	Communication sur la cartographie des risques opérationnels, les incidents opérationnels, les contrôles permanents et les plans d'actions	RQCI	CPCI

Informations sur les activités conduites en 2020

- Cartographie des risques 2020

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 25 novembre 2020 au Comité d'audit puis au Conseil d'Administration le 11 février 2021.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

En 2020, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 10 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Partenariats ;
7. Financier et technique ;
8. Ressources humaines ;
9. Immobilier ;
10. Gouvernance.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de Prévoir-Vie et de ses succursales;
- les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- La fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'audit interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales des entités du Groupe. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, désormais société « Mixte », à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- la distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- la gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- l'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières
- l'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable de Prévoir Partenaires au sein de la direction Marketing et Communication de Prévoir.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats et peut parfois être amené à déléguer également, tout ou partie de la gestion des contrats.

La délégation de gestion des contrats d'assurance est actuellement mise en place au groupe Prévoir pour de l'Assurance de Prêt et de la Santé.

Dans ce cadre, Prévoir délègue tout ou partie de la gestion des contrats.

Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place au Groupe Prévoir pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la responsable de la relation Client, rattachée à la direction générale du groupe Prévoir.

Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattachée à la direction Stratégique du groupe Prévoir.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Le groupe Prévoir externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.22 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 97% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

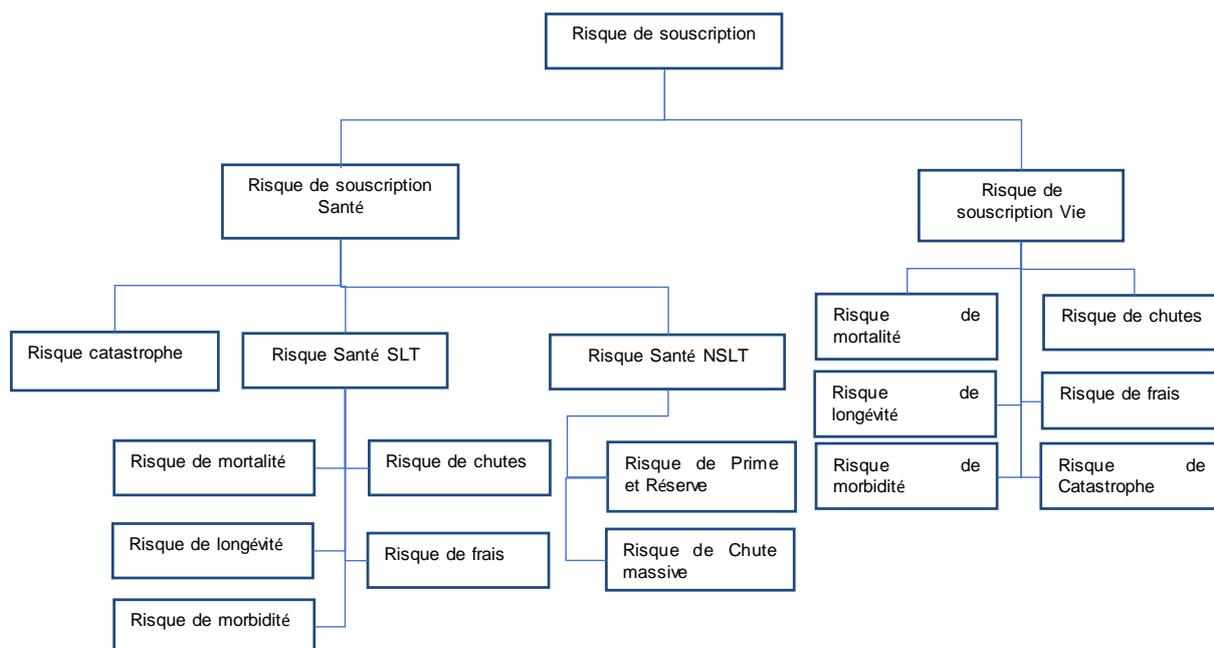
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité d'assurance mixte. Le Groupe peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserves constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais n'entraîne pas de prestations supplémentaires.

Ainsi en 2020, le choc de chutes retenu a été le choc de rachat à la baisse (vs choc de rachat à la hausse en 2019). Le choc de rachat à la baisse (diminution des sorties anticipées) est sensible sur les garanties non vie des produits emprunteurs et sur les garanties non vie des anciens produits de type vie entière pour lesquels une baisse des sorties anticipées entraîne une hausse de la population sous risque et donc une hausse des prestations.

C.1.2. Risque de souscription Vie

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée à l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- frais
- mortalité
- morbidité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 87,5 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

En milliers d'euros	2020	2019	Var. en %
BEL			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	4 142 312	3 938 468	5,18%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	19 733	10 938	80,41%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-73 134	0	so
Lob 36 - Réassurance Vie	7 623	4 020	89,64%
Total BEL vie	4 096 535	3 953 426	3,62%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	8 246 779	31 919 945	-74,16%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	17 768	9 580	85,47%
Lob 32 - Autres assurances Vie	20 766 288	0	so
Lob 36 - Réassurance Vie	3 594 973	3 363 371	6,89%

Table 9 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie

En 2020, les produits dont la garantie principale est le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès (produits participant au calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire, mais n'en percevant pas) ont été classés en Lob 32 (vs Lob 30 en 2019). Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéficiaires » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente 99,1% du montant des provisions techniques vie et 25% du montant des capitaux vie sous risque de l'entreprise. La Lob 32 représente 0,4% des provisions techniques vie et 64% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente 88% des capitaux vie sous risque de la Lob 32.

La hausse du BEL (Best Estimate Liability) Vie entre 2020 et 2019 s'explique par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse de la volatilité sur les scénarios qui augmente le coût des options et garanties financières. Cette hausse est renforcée par la hausse du stock de plus-values latentes du portefeuille du Groupe.

De plus, l'évolution positive du BEL de la Lob 30 par rapport à 2019 est aussi liée à l'évolution des portefeuilles (vieillessement des anciens portefeuilles de vies entières) et à la hausse des frais (hausse des coûts unitaires – cf. partie D.2.3). Enfin, l'évolution du BEL de Lob 30 a été accentuée par le reclassement de certains produits en Lob 32 dont le BEL est négatif.

Le BEL de la Lob 32 est négatif car il fait apparaître les bénéficiaires de mortalité.

L'évolution du BEL sur les autres Lob est liée au développement de l'activité des produits en unité de compte et de l'activité de réassurance sur l'offre de prêt. Le poids de la Lob 31 va continuer à croître avec le développement

du portefeuille. L'arrêt de la commercialisation du produit pour lequel Prévoir-Vie est réassureur, va conduire à une hausse plus rapide du BEL de la Lob 36 dans le futur.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard des objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité ;
- l'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 37,4% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT + risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.
- **risque de chute** : le risque de chute à la baisse est sensible sur les garanties à petites cotisations pour lesquelles le coût unitaire d'un sinistre est supérieur à une prime annuelle, le maintien en portefeuille a alors un effet défavorable sur la solvabilité du Groupe. Il en est de même sur les produits emprunteurs pour lesquels une diminution des sorties anticipées augmente les prestations et frais projetés.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces quatre risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

Montant des BEL - Risque Santé SLT (*)			
En milliers d'euros	2020	2019	Var. en %
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	10 596	16 431	-35,51%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 034	15 025	0,06%
Lob 35 - Réassurance maladie	713	2 060	-65,41%

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 10 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 54,6% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels couvertes. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 79,1% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

Montant des BEL - Risque Santé non SLT (*)			
En milliers d'euros	2020	2019	Var. en %
BEL			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	5 191	2 181	138,01%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-9 227	-12 307	-25,02%

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 11 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 86% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2020 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

Valeur de marché en milliers d'euros	2020	2019	Poids 2020
Classe d'actifs			
Obligations	2 666 829	2 666 775	44,3%
Actions (hors UC)	1 906 171	1 868 332	31,7%
Actions en représentation des UC	17 776	9 539	0,3%
Immobilier	1 231 289	1 087 811	20,5%
Trésorerie	196 377	205 171	3,3%
Total	6 018 441	5 837 629	100%

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 3,1%. On note une progression importante de la valeur du parc immobilier suite à la mise à jour des valeurs d'expertise. La qualité du patrimoine immobilier et sa localisation dans les beaux quartiers de Paris lui ont permis de poursuivre sa progression en dépit de la crise sanitaire. Après la crise du mois de mars (chute des marchés actions et écartement des spreads

en particulier), les portefeuilles actions et obligataires ont bien rebondi : le niveau des plus-values latentes actions est en légère augmentation par rapport à fin 2019 (+2,4%) et pour les obligations, la nouvelle baisse des taux observée en 2020 a également contribué à soutenir le niveau des valeurs de réalisation.

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

Le risque action

A fin 2020, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 855 M€, en légère progression sur l'exercice. Ainsi en dépit du recul des marchés observé en 2020 et des plus-values réalisées sur la poche actions, le Groupe est parvenu à maintenir son stock de plus-values latentes sur cette classe d'actif. Le portefeuille est composé pour 81% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

<i>en milliers d'€</i>	ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique	Valeur de marché			%
France	1 194 858	0	1 194 858	64,4%
Europe	278 713	278 801	557 514	30,1%
Asie	0	21 562	21 562	1,2%
USA	25 166	32 042	57 208	3,1%
International	0	24 126	24 126	1,3%
TOTAL	1 498 737	356 530	1 855 267	100%

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.

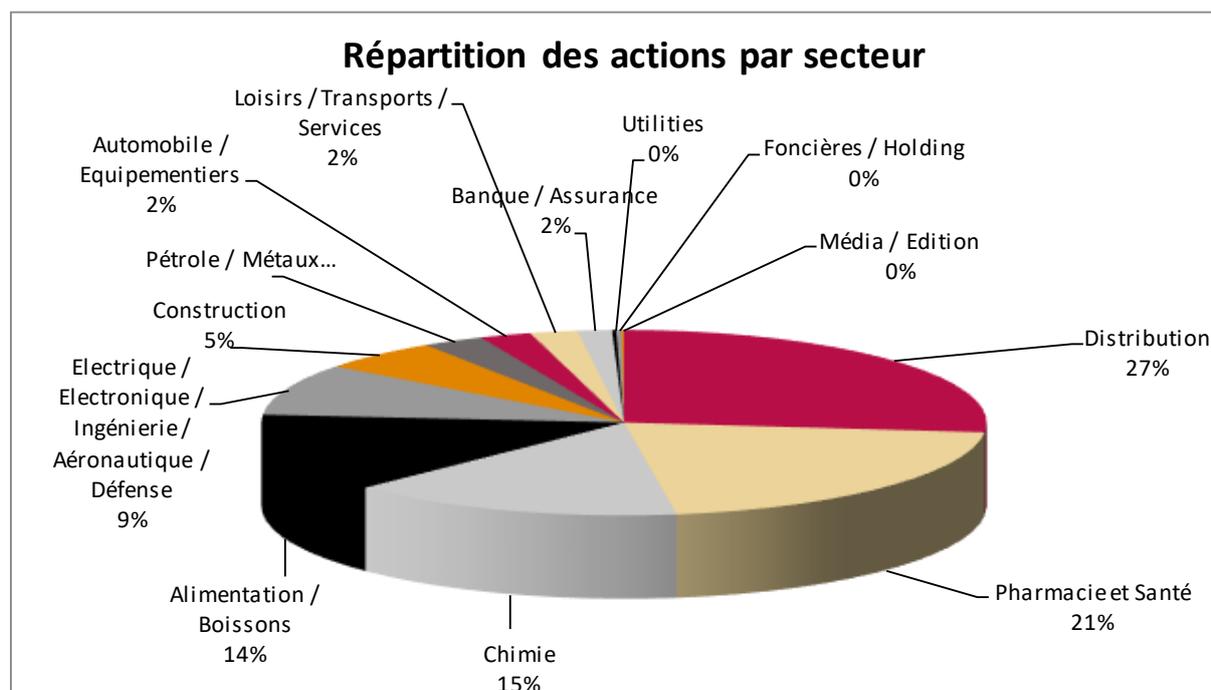


Figure 12 : Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Le secteur distribution a progressé de 5 pts, porté par la bonne résistance des valeurs du secteur du luxe durant la période de crise sanitaire ; il devient le plus représenté devant le secteur pharmacie/santé. Le secteur de la chimie a dépassé celui de l'alimentation/boissons et figure désormais au troisième rang.

▪ **Le risque immobilier**

La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 231 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ **Le risque de spread**

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 18,6% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

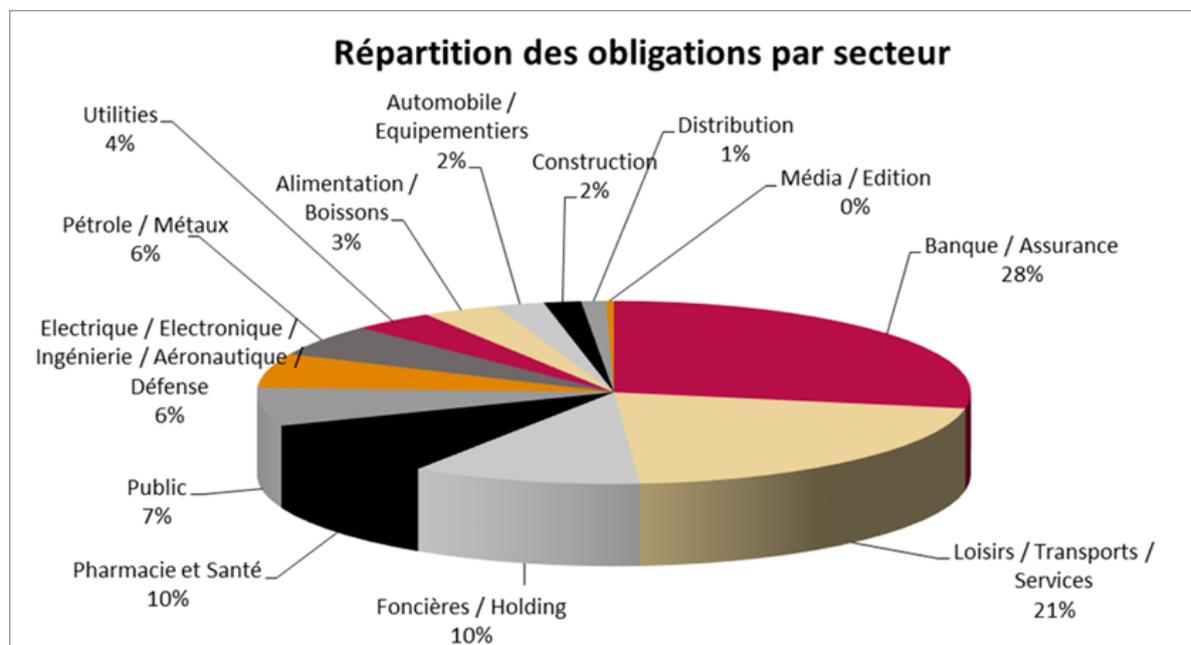


Figure 13 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance demeure prépondérant, malgré une baisse de 2 pts (volume d'échéances important sur ce secteur en 2020). Les secteurs Loisirs/Transports/Services et Foncières/Holdings sont stables. Le Groupe a poursuivi l'allègement du secteur Pétrole/Métaux qui recule de 2 pts. Enfin le secteur public augmente de 2 pts en raison du renforcement de l'investissement dans un fond de prêt aux collectivités locales.

Le rating moyen du portefeuille est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. Dans la continuité de 2019, la maturité moyenne du portefeuille augmente de 2 ans.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 666 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-24 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (4 119 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. En raison du niveau des taux d'intérêt à la clôture, le niveau intrinsèque du choc de taux réalisé est réduit et le montant du SCR associé est limité (cf. section E.2.).

▪ **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 4,6% du total des placements du Groupe. 70,5% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses, 28% en dollars américains et le reste en livres sterling.

▪ **Le risque de concentration**

Les expositions considérées dans le SCR de concentration (i.e. franchissant les seuils de concentration définis dans la formule standard), représentent 2,7% du total des placements du Groupe. Il s'agit d'actions de grands groupes français du CAC 40 qui ont connu de bonnes performances en 2020. L'augmentation du SCR de concentration résulte donc d'une augmentation des cours boursiers de ces valeurs et non de l'augmentation du nombre de titres.

C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress.

Les scénarios réalisés dans l'ORSA en 2020 ont été fortement conditionnés par la crise sanitaire et ses conséquences éventuelles sur l'activité d'assurance et plus généralement sur les marchés financiers (actions, immobilier, risque de crédit, maintien d'un environnement de taux bas...). Les différents stress tests réalisés ont permis de vérifier la résistance du Groupe dans le cadre de scénarios extrêmes. Grâce à l'évolution des marchés actions et de la valorisation des immeubles, la situation du Groupe à fin 2020 est par ailleurs bien plus favorable que celle qui avait été envisagée dans le scénario central ORSA.

C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

▪ **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- et de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

▪ **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, les facteurs de risque principaux relatifs au risque de contrepartie concernent le défaut d'une ou plusieurs banques ainsi que le défaut d'un délégataire de gestion et/ou de la distribution dans le cadre de son activité de partenariat.

C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, réalisés auprès des contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont répartis entre plusieurs institutions avec un rating minimum de A.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Le Groupe évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ses différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Une projection et un suivi des flux de trésorerie sont établis. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité sur le portefeuille de contrats d'assurance, l'entité Prévoir-Vie s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2020, le référentiel des risques utilisé par les CPCI a été enrichi de sorte à mieux spécifier les risques législatifs, réglementaires et juridiques.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2020 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique.

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- règles de prise de parole dans les media sociaux ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

En 2020, la démarche éthique et le dispositif anticorruption de l'entreprise ont fait l'objet d'une revue, réalisée par un cabinet externe. A la suite de cette revue, la démarche éthique a évolué, se concrétisant notamment par le renouvellement du comité d'éthique. Celui-ci a pour mission d'actualiser la charte éthique et de sensibiliser les salariés aux règles de PRÉVOIR en matière d'éthique.

Plus spécifiquement, en matière de lutte anticorruption, un plan d'action a été présenté : la première action a consisté en l'élaboration de la cartographie des risques de corruption qui permettra de définir les priorités de remise en conformité. De plus, une politique interne relative aux cadeaux et avantages a également été définie et communiquée aux salariés de l'entreprise. Enfin, une formation à la lutte anticorruption a été préparée.

C.6.2. Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

L'entreprise pilote de façon rapprochée sa stratégie de développement à travers la mise en place d'une comitologie dédiée au suivi de chacune des grandes orientations stratégiques. Elles sont déclinées dans un plan d'affaires qui sert de base au scénario central de l'ORSA de l'entreprise, cette dernière vérifie ainsi les impacts des choix stratégiques sur son profil de risque et sa solvabilité. Les travaux liés à l'amélioration continue et à la clarification des processus sont prioritairement axés autour de ces orientations stratégiques.

Le système de gouvernance du Groupe a également été renforcé suite à l'acquisition d'AssurOne et de TWINSEO/UTWIN à travers la mise en place du comité Groupe. Ce comité réunit les dirigeants des principales sociétés du groupe (PDG et DGD de Prévoir-Vie, PDG d'AssurOne et PDG de TWINSEO/UTWIN), ainsi que les directeurs des fonctions supports (Stratégie, Juridique, Finance, Ressources Humaines et Systèmes d'Information).

C.6.3. Le risque environnemental

Le risque environnemental s'analyse pour le Groupe comme le risque associé à une non anticipation du changement climatique et de ses conséquences dans l'organisation ainsi qu'à l'absence de prise en compte des critères environnementaux dans les choix d'investissement.

Dans une perspective à la fois économique et écologique, le Groupe concentre son attention sur trois enjeux majeurs : la dématérialisation des processus liés à ses métiers, la gestion de sa flotte automobile et la rénovation de son parc immobilier. Sa démarche vise simultanément une meilleure efficacité énergétique, une utilisation plus durable des ressources et la limitation de ses impacts sur l'environnement. Deux leviers sont privilégiés : la maîtrise des consommations et le recyclage des déchets. Un enjeu qui induit une démarche de sensibilisation des salariés en vue de les inciter à participer à cette démarche responsable.

Par ailleurs, un audit externe du portefeuille d'investissement est réalisé par un cabinet indépendant qui vise notamment à identifier les risques liés aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Les zones de risques ESG identifiées dans le portefeuille sont analysées et débattues par un comité « controverses » qui peut, le cas échéant, proposer d'arrêter d'investir dans une entreprise qui présenterait des risques ESG trop élevés.

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le profil de risque du Groupe n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Dans cette section, les éléments du bilan Groupe figurant dans la colonne « normes comptables françaises » correspondent à l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel) et des opérations intra groupe. Ils ne peuvent donc pas être comparés aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, la participation dans la filiale étrangère au Vietnam est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif, moins de 2% du total du bilan du Groupe). Cette participation est par ailleurs mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises (pourcentage de contrôle à 45,8%). Dans le bilan prudentiel elle fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, de la Société de Gestion Prévoir, et de la Sargep hors titres de participation ;
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux ;
- élimination des autres actifs et passifs résultant d'opérations intra groupe.

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	5 679	-5 679
Immobilisations incorporelles	0	23 169	-23 169
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	110 706	26 209	84 496
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 776 772	4 170 234	1 606 537
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>1 108 188</i>	<i>630 218</i>	<i>477 969</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>32 954</i>	<i>32 954</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>1 534 299</i>	<i>781 327</i>	<i>752 972</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 557 142</i>	<i>2 358 289</i>	<i>198 853</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>492 211</i>	<i>315 468</i>	<i>176 743</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>51 979</i>	<i>51 979</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>			<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	17 776	17 776	0
Prêts et prêts hypothécaires	7 070	7 070	0
Avances sur police	282	282	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-23 982	102 048	-126 030
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	29 247	29 247	0
Créances nées d'opérations de réassurance	5 942	5 942	0
Autres créances (hors assurance)	61 405	61 576	-170
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 834	141 834	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	6 127 052	4 591 067	1 535 985

Table 14 : Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 657 M€ en 2019 à 5 777 M€ en 2020.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

Le Groupe est propriétaire de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation, Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations et commissions reçues – primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April et Utwin.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.

- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2ème calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1er janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

D.2.3. Hypothèses utilisées

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2020 et 2019

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Seuls le produit retraite multi support à destination des actifs et les produits de prévoyance à destination des TNS subissent cette année une dégradation sensible de leur maintien. Le maintien du produit emprunteur s'améliore sur les 5 premières années du contrat, puis se dégrade au bout de 10 ans

- Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2020 et 2019

La sinistralité non vie s'améliore globalement sur 2020, notamment sur le risque accident (à l'exception des produits les plus récents) et sur le risque dépendance. Les risques incapacité / invalidité se dégradent sur les produits de prévoyance récents à destination des TNS, sur les autres produits (autres que les produits emprunteurs) même s'ils se dégradent, ils restent à un niveau satisfaisant. Sur les produits emprunteurs, la sinistralité incapacité / invalidité s'améliore. Le risque frais de soins se dégrade fortement sur les offres récentes commercialisées par des partenaires.

- Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2020 et 2019

Le montant des frais a diminué fortement en 2020 suite au confinement, aux restrictions de déplacement (réduction des frais afférents aux affaires nouvelles) et aux mesures compensatoires du gouvernement. Il n'a pas été tenu compte de cette réduction de frais exceptionnelle liée au Covid dans la détermination des coûts unitaires utilisés sur l'horizon de projection. Aussi le montant des frais utilisés pour déterminer les coûts unitaires n'était donc qu'en légère baisse par rapport à 2019. Le portefeuille de contrats ayant diminué plus fortement que l'assiette des frais, les coûts unitaires sont globalement en hausse sur 2020.

▪ Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

La société d'assurance du Groupe utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2020			2019			Variation 2020 / 2019	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var. %	Var. Solva 2	Normes comptables françaises
Provisions techniques vie	4 147 643	3 533 493	17,4%	3 990 232	3 558 668	11,1%	3,9%	-0,7%
Provisions techniques non vie	29 455	202 805	-85,5%	29 795	189 922	-84,3%	-1,1%	6,8%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	4 096 535			3 953 426			3,6%	
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	22 307			23 390			-4,6%	
Marge de risque Vie	51 108			36 806			38,9%	
Marge de risque Non Vie	7 148			6 405			11,6%	

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Table 15 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des provisions techniques (PT) ;
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT.
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1).
- la prise en compte des frais dans le calcul du best estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéfices futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéfices techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre 2020 et 2019

Le BE Vie augmente de 3,6% entre 2020 et 2019, son évolution s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation et par la hausse du stock de plus-values latentes. Elle provient également de l'augmentation naturelle du BE prévoyance lié au vieillissement des contrats, cet effet étant cependant amorti par la baisse des portefeuilles sur les anciens produits (anciennes mixtes et premières générations de vie entières). Concernant les produits d'épargne retraite, l'évolution de l'horizon de projection (augmentation du périmètre des primes projetées) a augmenté le BE des produits concernés (augmentation des provisions générant une hausse des prestations futures). L'amélioration du maintien des produits vie entière est compensée par la dégradation de celui des produits retraite et emprunteurs. La hausse des coûts unitaires contribue aussi à la hausse du BE.

La marge de risque vie augmente de 38,9% : cette évolution s'explique par l'évolution à la hausse du SCR de souscription (+32% avant effet de diversification), accentuée par une baisse du taux d'actualisation.

Le BE Non Vie recule de 4,6%. L'augmentation du BE Non Vie liée à la baisse du taux d'actualisation et à la hausse des coûts unitaires a été totalement compensée par l'évolution du maintien et de la sinistralité des produits. La dégradation du maintien des produits emprunteurs au-delà de 10 ans permet de limiter la population sous risque et donc réduit les prestations futures. L'amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur, produit très significatif à la non vie, et dans une moindre mesure sur l'accident, réduit aussi fortement le BE.

La marge de risque non vie augmente de 11,6% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription.

D.3. Autres passifs

En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-2 186	140 663	-142 849
<i>Meilleure estimation</i>	-4 036		
<i>Marge de risque</i>	1 850		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)	4 089 946	3 595 635	494 311
<i>Meilleure estimation</i>	4 033 541		
<i>Marge de risque</i>	56 406		
Provisions autres que les provisions techniques	8 101	8 101	0
Provisions pour retraite	6 179	41	6 138
Dépôts des réassureurs	23 955	23 955	0
Passifs d'impôts différés	279 326	0	279 326
Dettes envers des établissements de crédit	54 879	52 979	1 900
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 696	3 696	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 643	11 643	0
Autres dettes (hors assurance)	115 013	115 013	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total du passif	4 590 552	3 951 727	638 826
Excédent d'actif sur passif	1 536 499	639 340	897 159

Table 16 : Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 020 M€ en 2019 à 4 177 M€ en 2020 (cf. section D.2.5.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 88 M€ en 2019 à 89 M€ en 2020 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. section E.1.2.)

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs du Groupe.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Dettes envers des établissements de crédit

En normes françaises, les emprunts bancaires représentent au bilan le montant du capital restant dû majoré des intérêts courus mais non réglés.

En normes prudentielles, la valeur des emprunts bancaires correspond au montant des flux futurs de paiement des intérêts et de remboursement du nominal actualisés avec la courbe de taux EIOPA.

D.3.5. indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes du Groupe. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit, telle qu'expliquée dans la recommandation afférente à la comptabilisation des engagements de retraite publiée par le Conseil National de la Comptabilité (n° 2003-R. 01).

D.3.6. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	88 391	0,00%
Fonds excédentaires	89 338	88 037	1,48%
Réserve de réconciliation	1 341 977	1 294 483	3,67%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-60 665	-65 549	-7,45%
Fonds propres de base disponibles	1 459 040	1 405 361	3,82%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 459 040	1 405 361	3,82%

Table 17 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1459,0 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- le capital social et les primes liées au capital social ;
- les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéficiaires (PPB) de Prévoir-Vie soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 89,4% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires ;
- la réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre *D. Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Vie est détenu à 6,1% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Vie excédant la contribution de Prévoir-Vie au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 36,8 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe. Ce montant est en recul de 2,3 M€ sur l'exercice :

en effet pour Prévoir-Vie, le montant du surplus des fonds propres S2 au-delà du SCR a diminué sous l'effet de l'augmentation du SCR. La quote-part des minoritaires dans ce surplus, considéré réglementairement non disponible au niveau du Groupe, baisse donc mécaniquement.

- entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., la participation dans la filiale vietnamienne est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif à l'échelle du Groupe). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de cette filiale étrangère au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de cette entité au SCR. A ce titre, 23,8 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, soit -2,6 M€ par rapport à fin 2019.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation N/N-1
Fonds propres comptables (*)	639 340	614 481	4,05%
Réévaluation des actifs	1 662 015	1 465 876	13,38%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-485 530	-324 517	49,62%
Impôts différés	-279 326	-268 135	4,17%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-60 665	-65 549	-7,45%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-16 794	-16 794	0,00%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 459 040	1 405 361	3,82%

Table 18 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel).*

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR progressent de 3,8% :

- la progression du stock de plus-values latentes durant l'exercice entraîne une hausse du montant des fonds propres prudentiels à fin 2020 ;
- cet impact est toutefois atténué par l'augmentation du Best Estimate de Prévoir-Vie qui s'explique principalement par la baisse de la courbe des taux intervenue en 2020 (cf. D.2.5) ;
- les impôts différés et la déduction des intérêts minoritaires non disponibles atténuent également la progression des fonds propres ;
- le montant des fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles diminue comme décrit au chapitre précédent.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiale étrangère) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2021, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis du Groupe est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et de l'exigence de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour l'entité d'assurance opérant au Vietnam.

A fin 2020, ce minimum s'établit à 133,3 M€ contre 118,2 M€ à fin 2019. Cette évolution provient de la hausse du MCR de Prévoir-Vie, portée par l'augmentation du Best Estimate.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 551,9 M€ contre 478,2 M€ à fin 2019, soit une hausse de 15,4% sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 1 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

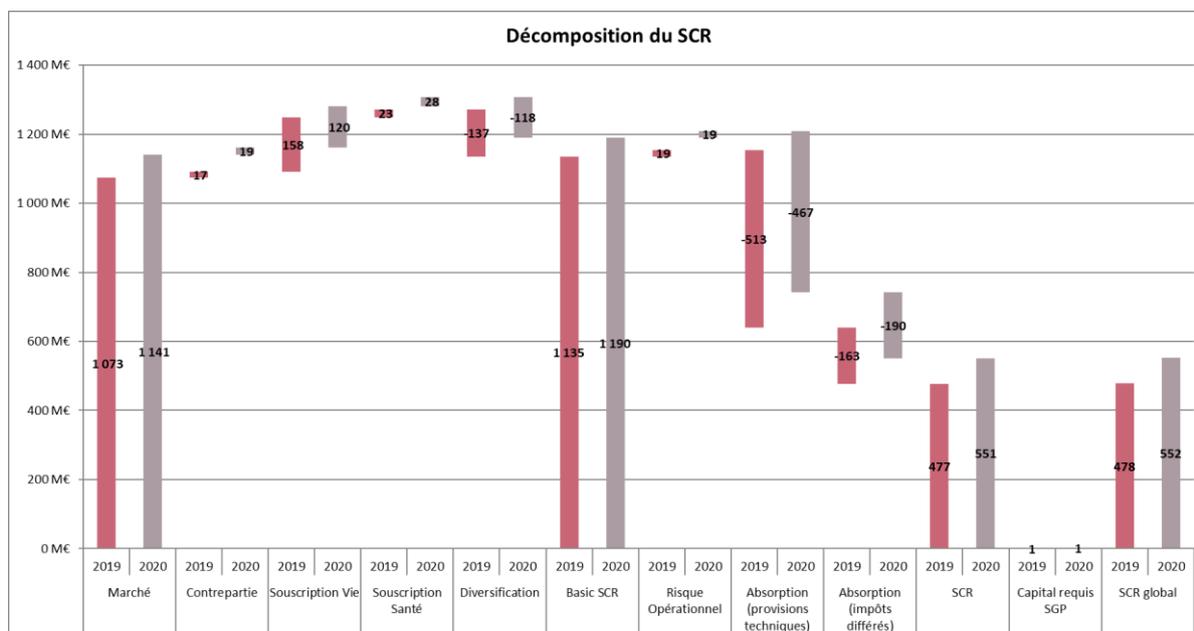


Figure 19 : Evolution du SCR

Le SCR de marché brut progresse de 6,3% en raison de l'augmentation des valeurs de marché sur les différentes classes d'actifs (actions, immobilier, obligations). Ainsi les chocs de marché réalisés pour le calcul du SCR s'appliquent à des valeurs de marché des placements plus importantes. De son côté le SCR de souscription brut de l'activité vie est en recul (-24%) alors que le SCR de souscription santé progresse de 19%. Le renforcement du poids du SCR de marché par rapport aux autres risques explique la baisse de l'effet de diversification (-14%) ; le SCR brut progresse ainsi de 4,8%.

Toutefois, pour l'entité d'assurance-vie, et en dépit d'une hausse des plus-values latentes sur l'année 2020, la capacité d'absorption par les provisions techniques des chocs réalisés est en baisse (-9%). La baisse des taux d'intérêts dégrade le niveau de la production financière dans les projections réalisées pour le calcul du Best Estimate et le montant des participations aux bénéfices distribuées dans le Best Estimate est en conséquence réduit. Aussi, la capacité d'absorption par les provisions dans le cadre des chocs réalisés pour le calcul du SCR diminue. De plus, ces projections reposent sur la réalisation de 1000 scénarios stochastiques : la baisse des taux induit un impact plus important des scénarios économiques défavorables sur la capacité d'absorption par les provisions techniques. Cet effet est accentué par la hausse de la volatilité observée à fin 2020 sur les scénarios projetés.

La hausse du SCR net d'absorption par les provisions techniques entraîne une hausse mécanique de l'absorption par les impôts différés et au final le SCR net s'élève à 552 M€.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

SCR de marché

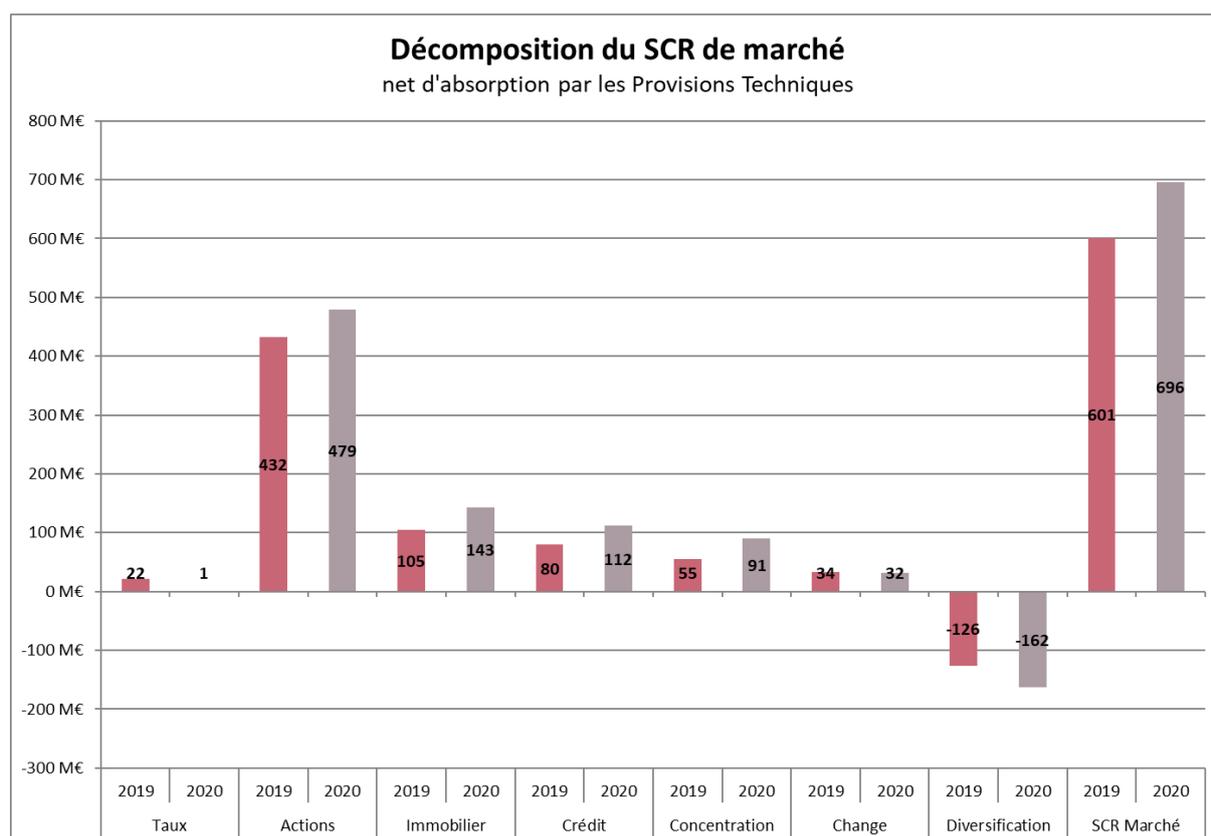


Figure 20 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

En 2020, la hausse des valeurs de marché des principales classes d'actif implique une croissance des SCR bruts suivants :

- +7,2% sur le SCR action suite à l'augmentation de 2,5% de l'assiette du choc, combinée à une hausse du niveau de choc moyen. L'augmentation du choc moyen traduit l'atténuation de l'effet de la mesure transitoire (niveau de choc réduit) dont bénéficient les actions entrées en portefeuille avant le 1^{er} janvier

2016. A fin 2020, le SCR actions est ainsi calculé sur la base d'un choc de 34% pour les actions cotées et 46% pour les actions non cotées ;

- +13,2% sur le SCR immobilier suivant la hausse des valeurs d'expertise ;
- +3,1% sur le SCR de crédit en raison de l'augmentation de la valeur des obligations soumises au choc de spread et d'une hausse de la durée moyenne du portefeuille.

Comme décrit précédemment, la baisse des taux a entraîné une réduction de la capacité d'absorption par les provisions techniques de chacun de ces chocs, ce qui amplifie la hausse des SCR nets d'absorption qui figurent dans le graphe ci-dessus.

Le SCR de concentration progresse de 65% pour atteindre 91 M€ à fin 2020. Cela provient de la hausse de la valorisation d'une ligne importante du portefeuille d'actions cotées dont le poids s'est ainsi renforcé. Toutefois selon les dispositions de la formule standard, le risque de concentration n'est pas corrélé aux autres risques de marché et génère donc un fort effet de diversification, ainsi l'augmentation de 36 M€ du SCR de concentration entraîne un effet de diversification supplémentaire de 32M€ et l'impact résiduel sur le SCR de marché net est donc fortement limité.

Suite à la baisse de la courbe de taux entre 2019 et 2020, le niveau du choc de taux à la baisse est fortement réduit (pas de choc sur les maturités jusqu'à 21 ans en raison d'un choc plancher nul sur les taux négatifs). Par ailleurs la hausse de la durée du portefeuille obligataire atténue également l'impact du choc de taux.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 94 M€ soit +15,7%.

SCR de souscription Vie

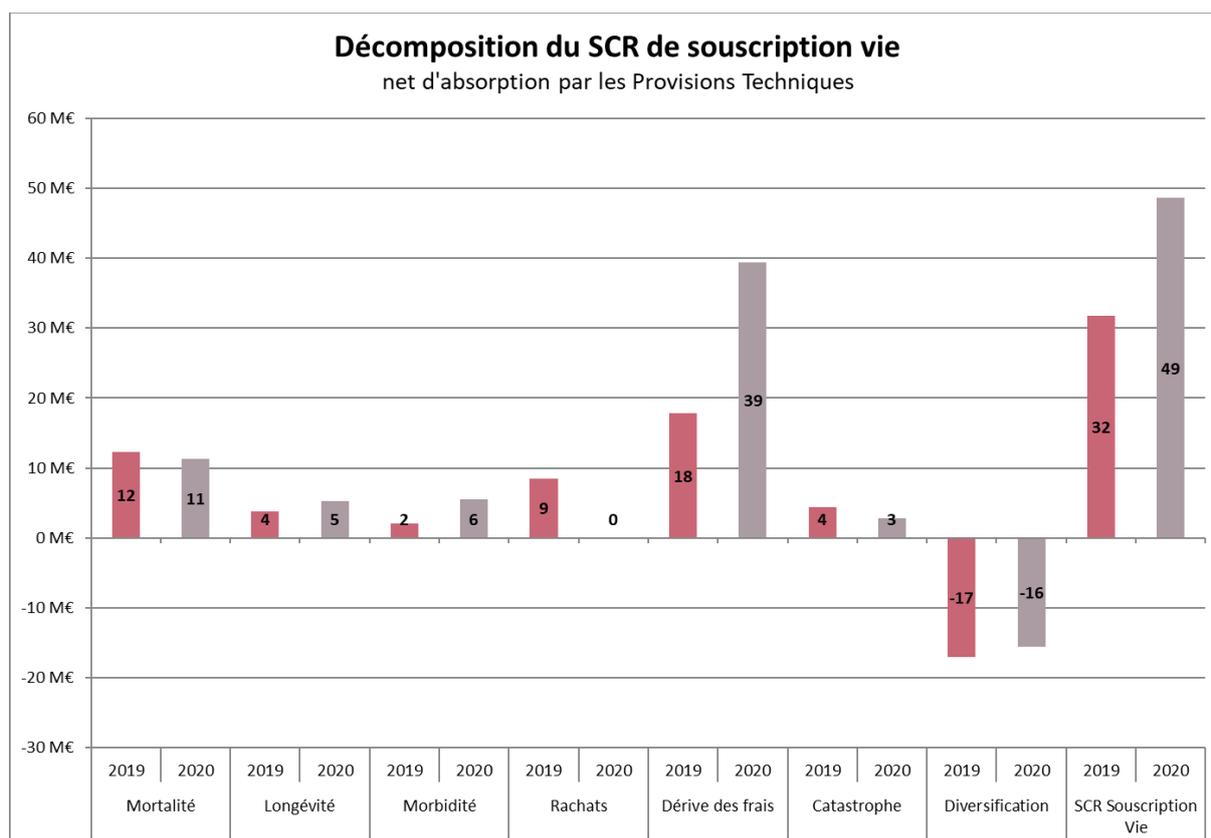


Figure 21 : Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR de souscription vie augmente de 17 M€ entre 2019 et 2020.

La hausse la plus sensible est sur le SCR de frais qui augmente de 21,5 M€ suite à l'augmentation des coûts unitaires (cf. D.2.3) et à la réduction de l'absorption par la participation aux bénéficiaires.

Pour ce qui concerne le choc de rachats (hausse permanente, baisse permanente, ou choc massif) : depuis la fusion des sociétés Vie et Non Vie en 2019, la sélection du scénario de choc à appliquer se fait au niveau de l'entité mixte. Les garanties non vie des produits emprunteurs sont particulièrement sensibles à une diminution

des sorties anticipées conduisant à une hausse des populations sous risque et donc à une hausse des prestations futures. Les garanties vie sont moins sensibles au choc de rachat à la hausse en 2020. En effet, les scénarios économiques projetés sont moins favorables en 2020 (augmentation de l'asymétrie et de la volatilité) ce qui conduit à une projection de produits futurs plus faibles dans le scénario central. Le choc de rachat à la hausse génère donc une moindre réduction des profits futurs en 2020 qu'en 2019. C'est donc le rachat à la baisse porté par les garanties non vie qui prédomine au niveau de l'entité mixte. Le rachat à la baisse conduisant à une hausse des profits futurs sur les garanties vie, il n'y a donc plus de choc de rachat dans le SCR de souscription Vie.

Le SCR de morbidité augmente de 3,5 M€ entre 2019 et 2020. Cette hausse est liée à une dégradation de la sinistralité incapacité invalidité constatée en 2020. L'assiette du choc est donc plus élevée en 2020 qu'en 2019.

Le choc de longévité augmente de 1,6 M€, cette évolution suit le vieillissement des portefeuilles.

Le choc de mortalité diminue de 1 M€ suite à la révision des hypothèses de sinistralité pour l'année 2020 (meilleure sinistralité décès constatée).

Le SCR catastrophe diminue de 1,6 M€ entre 2019 et 2020 à la suite de la baisse des capitaux sous-risque sur le portefeuille emprunteurs.

L'effet de diversification diminue légèrement de 1,5 M€ entre 2019 et 2020 car le choc de chute n'est plus pris en compte dans le SCR vie ce qui conduit à la perte de l'effet de diversification lié au choc de rachat.

SCR de souscription non-vie

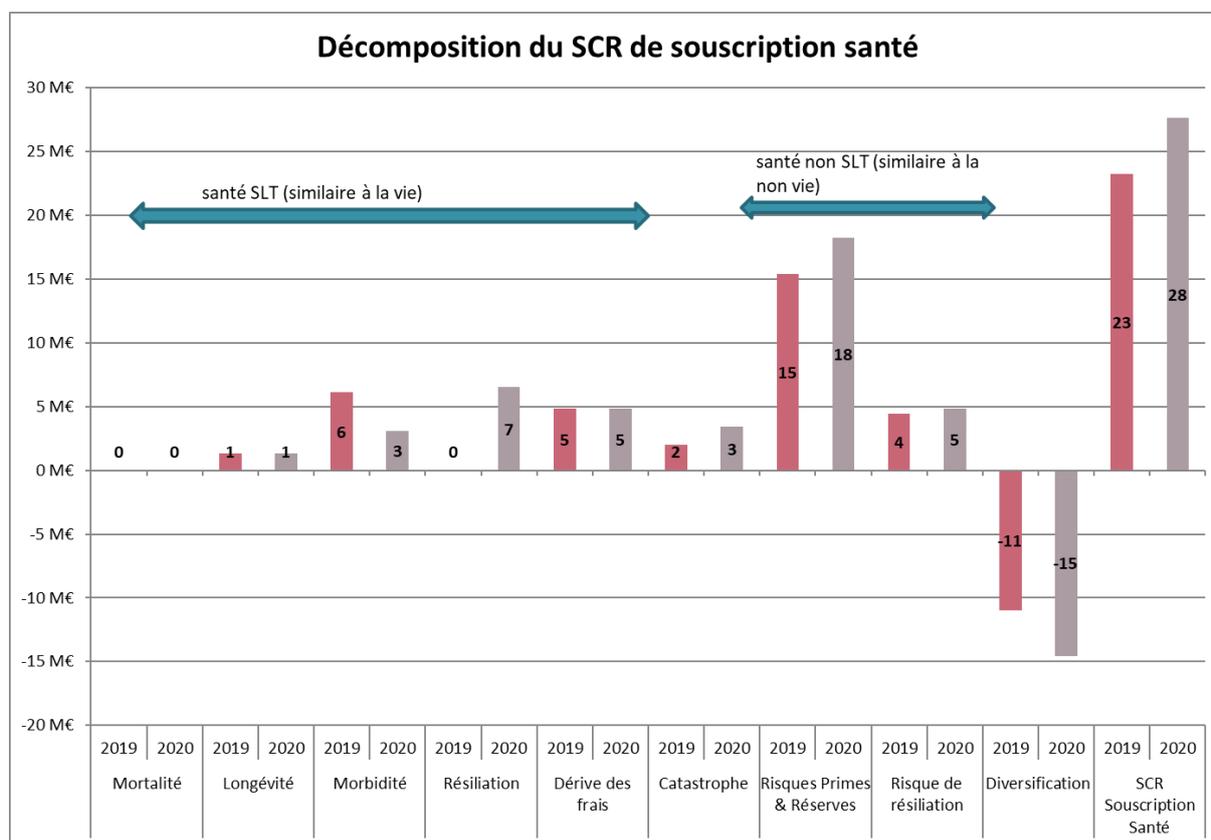


Figure 22 : Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en hausse.

SCR Santé SLT

Les évolutions les plus significatives entre 2019 et 2020 concernent les chocs de morbidité et de résiliation.

Le choc de morbidité est essentiellement porté par les produits emprunteurs. L'amélioration de la sinistralité sur ces produits a permis de réduire l'assiette du choc et par conséquent le montant du SCR.

L'apparition d'un SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de la disparition du SCR de rachat à la hausse dans le SCR de souscription vie (cf. ci-dessus). En 2020, le choc de

résiliation retenu est celui d'une diminution des sorties anticipées. En effet, sur le portefeuille emprunteurs, une diminution des sorties entraîne une hausse des prestations et des frais projetés en cas de sinistres non vie (cf.D.2.3). L'amélioration du maintien sur ces produits augmente la population sous risque et donc diminue le niveau des profits futurs projetés dans le calcul du Best Estimate. Par ailleurs, pour les petites garanties non vie, le coût unitaire d'un sinistre étant plus élevé qu'une prime moyenne annuelle, le choc de baisse des résiliations accroît également le SCR de souscription.

SCR Santé non SLT

Le SCR de primes et réserves augmente fortement consécutivement à la hausse des primes santé et des provisions pour sinistres à payer (hausse principalement liée à la sur sinistralité constatée sur les nouveaux partenariats santé et à la contribution exceptionnelle Covid).

Le SCR de résiliation pour les contrats classés en branche « Santé similaire à la non-vie (non-SLT) » augmente du fait de l'accroissement du volume des portefeuilles qui génèrent des profits futurs.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe progresse de 1,3 M€ suite à la hausse du nombre de garanties sous risque (notamment en frais de soins) et à la hausse du Best Estimate moyen des rentes invalidité en service.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 264%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 248%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2019 s'élevait à 294% (276% hors PPB admissible).

Aucun manquement à l'exigence de capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Détail des concentrations sur le risque de souscription

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2020	2019	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	5 191	2 181	138,01%
Primes futures nettes de réassurance	38 189	17 335	120,30%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-9 227	-12 307	-25,02%
Primes futures nettes de réassurance	43 418	47 515	-8,62%

Table 23 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 1 « Assurance des frais médicaux » en 2020 . Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2019 est principalement caractérisée par une augmentation du chiffre d'affaires des portefeuilles de contrats en Lob 1 et une dégradation de leur sinistralité. En 2020, une forte augmentation des primes des partenariats santé récents a été constatée, elle s'est accompagnée d'une dégradation sensible de la sinistralité, accentuée par la mise en place d'une contribution exceptionnelle (Covid).

Concernant les produits classés en Lob 2, l'amélioration du BE de primes liée aux affaires nouvelles du partenariat SPVie et à l'amélioration de la sinistralité décès accidentel, a été gommée par une augmentation des provisions pour sinistres à payer incapacité/invalidité, entraînant une hausse du BEL.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2020	2019	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	10 596	16 431	-35,51%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	15 034	15 025	0,06%
Lob 35 - Réassurance maladie	713	2 060	-65,41%

Table 24 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé » et la Lob 29 « santé assimilée à la vie ».

L'évolution par rapport à 2019 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- La baisse du BEL de la Lob 29 s'explique par une dégradation du maintien du produit emprunteur ADP April conduisant à une réduction de la population sous risque et par une amélioration de sa sinistralité.
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'évolution du portefeuille de rentiers dépendance. On note en 2020 un recul des provisions de rentes issues du produit dépendance le plus ancien (portefeuille d'assurés âgés avec nombreuses sorties par décès) qui compense l'augmentation des provisions de rentes sur les portefeuilles plus récents (effet vieillissement du portefeuille).
- Le Best Estimate de la lob 35 s'améliore suite à une amélioration de la sinistralité du produit.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	17 114	10 035	70,54%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	19 839 516	29 322 034	-32,34%

Table 25 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Goodwill	R0010	0
Frais d'acquisition différés	R0020	0
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	110 706
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 776 771
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 108 188
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	32 954
Actions	R0100	1 534 299
Actions – cotées	R0110	1 528 771
Actions – non cotées	R0120	5 528
Obligations	R0130	2 557 142
Obligations d'État	R0140	501 786
Obligations d'entreprise	R0150	2 055 356
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	492 211
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	51 979
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	17 776
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 352
Avances sur police	R0240	282
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 070
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-23 982
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-6 943
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-6 943
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-17 039
Santé similaire à la vie	R0320	10 539
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-27 578
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	29 247
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 942
Autres créances (hors assurance)	R0380	61 405
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	141 834
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	6 127 052

Passifs

Provisions techniques non-vie	R0510	-2 186
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-2 186
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-4 036
Marge de risque	R0590	1 850
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 069 798
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	31 640
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	26 343
Marge de risque	R0640	5 298
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 038 158
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 987 464
Marge de risque	R0680	50 693
Provisions techniques UC et indexés	R0690	20 148
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	19 733
Marge de risque	R0720	415
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 101
Provisions pour retraite	R0760	6 179
Dépôts des réassureurs	R0770	23 955
Passifs d'impôts différés	R0780	279 326
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	54 879
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 696
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 643
Autres dettes (hors assurance)	R0840	115 013
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	4 590 552
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 536 499

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

Comptes mutualistes subordonnés
 Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Fonds excédentaires
 Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe
 Actions de préférence
 Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe

Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra
 Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle

Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)
 Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières
 dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée
 Total des éléments de fonds propres non disponibles

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	88 391	88 391			
R0020					
R0030					
R0040					
R0050					
R0060					
R0070	89 338	89 338			
R0080					
R0090					
R0100					
R0110					
R0120					
R0130	1 341 977	1 341 977			
R0140					
R0150					
R0160					
R0170					
R0180					
R0190	23 843	23 843			
R0200					
R0210	36 822	36 822			
R0220					
R0230					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					

Total déductions

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

- Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande
- Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
- Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
- Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
- Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
- Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
- Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
- Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe
- Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres d'autres secteurs financiers

- Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
- Institution de retraite professionnelle
- Entités non réglementées exerçant des activités financières
- Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.

- Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes
- Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe
- Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
- Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
- Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
- Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0280					
R0290	1 459 040	1 459 040			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)
Capital de solvabilité requis du groupe
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

R0610	133 329				
R0650	10,94				
R0660	1 459 040	1 459 040			
R0680	551 914				
R0690	2,64				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
 Actions propres (détenues directement et indirectement)
 Dividendes, distributions et charges prévisibles
 Autres éléments de fonds propres de base
 Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés
 Autres fonds propres non disponibles

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060				
R0700	1 536 499				
R0710					
R0720	16 794				
R0730	177 728				
R0740					
R0750					
R0760	1 341 977				
R0770	146 934				
R0780	9 842				
R0790	156 776				

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	32 713	63 263							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	8 061	23 967							
Net	R0200	24 652	39 296							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	32 713	63 265							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	8 061	23 967							
Net	R0300	24 652	39 298							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	25 691	8 161							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	8 738	3 805							
Net	R0400	16 953	4 356							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		9 339							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		4 004							
Net	R0500		5 335							
Dépenses engagées	R0550	14 356	18 375							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								95 976
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								32 027
Net	R0200								63 948
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								95 977
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								32 027
Net	R0300								63 950
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								33 853
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								12 543
Net	R0400								21 309
Variation des autres provisions techniques									-
Brut – assurance directe	R0410								9 339
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								4 004
Net	R0500								5 335
Dépenses engagées	R0550								32 731
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie	Engagements de réassurance vie	Total
--	--------------------------------	-------

		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	32 857	311 588	5 795	58 999			2 051	3 789	356 081
Part des réassureurs	R1420	16 041	219	-	37 311			-	-	16 260
Net	R1500	16 816	311 369	5 795	21 688			2 051	3 789	339 821
Primes acquises										
Brut	R1510	32 985	311 588	5 795	58 999			2 051	3 789	356 209
Part des réassureurs	R1520	16 041	219	-	37 311			-	-	16 260
Net	R1600	16 944	311 369	5 795	21 688			2 051	3 789	339 949
Charge des sinistres										
Brut	R1610	4 300	325 088	628	15 368	10 095		199	1 345	341 655
Part des réassureurs	R1620	3 810	111	-	8 713	1 859		-	-	5 780
Net	R1700	490	324 978	628	6 655	8 235		199	1 345	335 875
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	- 4 035	- 80 276	4 760	6 966	- 19		186	219	- 79 164
Part des réassureurs	R1720	- 2 822	- 343	-	- 472	-		-	-	- 3 165
Net	R1800	- 1 213	- 79 933	4 760	7 438	- 19		186	219	- 75 999
Dépenses engagées	R1900	5 179	83 411	1	24 582	218		981	1 719	91 509
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-		-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-		-	-	91 509

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	4 087 760	-	-	18 168	-
Fonds propres de base	1 459 040	-	-	- 13 438	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 459 040	-	-	- 13 438	-
Capital de solvabilité requis	551 914	-	-	568	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	1 141 027		
Risque de défaut de la contrepartie	19 382		
Risque de souscription en vie	119 553	aucun	
Risque de souscription en santé	27 663	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 117 876		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
Capital de solvabilité requis de base	1 189 749		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	18 726
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 467 160
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 190 440
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	550 876
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	551 914

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	133 329
Informations sur les autres entités	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	1 038
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	-
SCR global	-
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-
Capital de solvabilité requis	551 914

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDGS0AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	4 – Assureur Mixte	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00001	2 - SPECIFIQUE	MAP LIFE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère des Finances
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00003	2 - SPECIFIQUE	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		Autorité des Marchés Financiers
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00004	2 - SPECIFIQUE	SARGEP	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00005	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00006	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00008	2 - SPECIFIQUE	SAS DAUMALIS	99 – Autre	Société par actions simplifiée		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00009	2 - SPECIFIQUE	GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR	99 – Autre	Groupement foncier agricole		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00010	2 - SPECIFIQUE	ASSURONE	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00011	2 - SPECIFIQUE	TWINSEO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution

Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
93,93%	93,93%	93,93%		1 - Dominant	93,93%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
45,77%	45,77%	45,77%		2 - Significative	45,77%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,90%	96,90%	96,90%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,48%	99,48%	99,48%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
89,75%	89,75%	89,75%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale